

Procès-verbal du conseil syndical qui s'est tenu le mercredi 15 avril 2009, à 15 h 15, au local HA- 2355 du pavillon des Humanités.

Louis Normand fait la lecture de l'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 11 mars 2009
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Négociation du secteur public
 - § Salaire
 - § Droits parentaux
 - § Retraite
5. Regard sur les départements
6. Profession enseignante
7. Grille horaire
8. Comités du Collège
9. Informations
 - § 40^e anniversaire
 - § Congrès FNEEQ
 - § Café
10. Questions diverses
11. Clôture de la séance

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposition 2008-2009 CS-14 :

Que l'ordre du jour tel que présenté soit adopté.

Proposé par Jean-Patrice Lamothe
Appuyé par Claude Champagne

ADOPTÉE

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 MARS 2009

Proposition 2008-2009 CS-15 :

Que le procès-verbal du 11 mars 2009 soit adopté.

Proposé par Martine Saint-Pierre
Appuyé par Sonia Tessier

ADOPTÉE

3. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

§ Profession enseignante

Comme le souligne Louis Normand, l'exécutif s'est présenté au conseil d'administration afin de sensibiliser les membres du c.a. aux travaux du comité paritaire sur la profession enseignante et de leur dresser un portrait de la situation. Deux autres sujets ont fait l'objet d'une présentation : les petites cohortes et le projet de loi sur la gouvernance.

§ Stationnement : en attente d'une solution.

§ Calendrier scolaire : rien n'a encore été conclu au sujet de la période des examens dans la 15e ou la 16e semaine. Le dossier est entre les mains du directeur des études. Nous sommes toujours en attente du dénouement.

4. NÉGOCIATION DU SECTEUR PUBLIC

À l'aide d'un document regroupant les recommandations du CCSPP adoptées le 8 avril dernier, Yves St-Pierre explique les demandes de table centrale qui seront présentées de façon plus détaillées en assemblée générale le 8 mai prochain aux fins d'adoption. Les demandes sur les matières de table centrale concernent le salaire, les droits parentaux et la retraite.

1. SALAIRE

a. Protection du pouvoir d'achat

Nous proposons que le taux et échelles de salaire soient augmentés des pourcentages suivants pour tenir compte de l'inflation :

§ 2% le 1^{er} avril 2010

§ 2% le 1^{er} avril 2011

§ 2% le 1^{er} avril 2012

Auxquels s'ajoute un mécanisme de protection contre l'inflation si l'IPC dépasse 2%.

b. Rattrapage

Un montant de rattrapage, lequel représente 1,75% de la masse salariale par année. Ce pourcentage est calculé sur le salaire moyen et ensuite intégré aux taux et échelles de salaire sous forme de montant fixe pour celles et ceux dont le salaire est inférieur au salaire moyen du réseau et en pourcentage pour celles et ceux dont le salaire est au-dessus du salaire moyen du réseau.

c. Enrichissement

Nous voulons obtenir l'engagement du gouvernement à reprendre les discussions afin de convenir du montant à être accordé au chapitre de l'enrichissement advenant le cas où la croissance du PIB normal serait supérieure à 3,75%.

En conclusion :

Sauf si l'inflation excède 2% et mis à part l'enrichissement, il s'agit d'augmentations totalisant 11,25% pour trois ans. Les hausses moyennes des taux et échelles de salaire pour chacune des années sont les suivantes :

§ 3,75% le 1^{er} avril 2010

§ 3,75% le 1^{er} avril 2011

§ 3,75% le 1^{er} avril 2012

2. Relativité salariale

Que la CSN, si possible avec les autres organisations syndicales, entreprenne des travaux avec le gouvernement parallèlement à la négociation de table centrale sur toute la question de la relativité salariale et que ces travaux débutent par l'évaluation des catégories mixtes.

3. Durée de la convention

Que la prochaine convention collective soit d'une durée de deux ans et neuf mois, soit du 1^{er} avril 2010 au 31 décembre 2012.

2. RÉGIME DE RETRAITE

1. Financement du RREGOP

Que la méthode actuelle de financement du RREGOP (portion à la charge des participants) soit remplacée par la méthode de répartition des prestations constituées avec projection des salaires, dite méthode « à prime unique » pour la prochaine évaluation actuarielle.

2. Formule de cotisation

- a. Que dans le cadre des discussions sur la formule de financement du RREGOP, des modifications à la formule des cotisations soient apportées de sorte que la cotisation s'applique à compter de 25% du MGA plutôt qu'à compter de 35% du MGA.
- b. Que toute hausse de coût engendrée par cette modification pour tous les salarié-es cotisants, soit assumée par le gouvernement.

3. Indexation

Lorsque les excédents de la caisse du RREGOP par rapport au passif dépassent 20%, que la formule d'indexation prévue pour les années de service à partir de l'année 2000, soit IPC2-3% minimum 50% de l'IPC, soit appliquée aux années de service cotisées entre le 1^{er} juillet 1982 et le 31 décembre 1999, et que dès lors, la même indexation s'applique également aux régimes qui ont été fermés par des dispositions législatives qui garantiraient que leur formule d'indexation suivrait celle du RREGOP.

4. Déplafonnement des années de service

Que le plafond de 35 années de service cotisables, donnant droit à une rente viagère de 2% par année, soit aboli.

5. Retraite progressive

Que les discussions sur la retraite progressive soient amorcées avec les autres organisations syndicales.

3. DROITS PARENTAUX ET CONCILIATION FAMILLE-TRAVAIL-ÉTUDES

Que l'on revendique l'adoption par le gouvernement québécois d'une loi-cadre favorisant la conciliation famille-travail-études.

4. AUTRES PROPOSITIONS

1. Proposition sur les ouvriers spécialisés

Que soit mis en place un comité technique patronal-syndical ayant pour mandat de revoir la problématique entourant les conditions de travail des ouvriers spécialisés et de faire des recommandations aux parties.

2. Mandant d'harmonisation

Que la fédération soit mandatée pour effectuer les travaux d'harmonisation sur les demandes de table centrale avec les autres fédérations de la CSN, ainsi qu'avec les partenaires du Front commun.

3. Retour de consultation

Que le retour de consultation se fasse à la réunion du regroupement des 14 et 15 mai prochain.

Suite aux explications fournies, le président annonce une période de questions.

5. REGARD SUR LES DÉPARTEMENTS

Comme l'explique Ianick Gentes, la FNEEQ a produit un document à l'intention des nouvelles coordonnatrices et des nouveaux coordonnateurs de département suite au renouveau du corps professoral. Le document intitulé « *Un regard sur les départements* » se penche sur les différents éléments de la vie départementale : le département, le travail départemental, la coordination départementale, les responsabilités pédagogiques, etc. Chaque département recevra une copie dudit document. À l'automne, l'exécutif a l'intention de présenter le document soit par une tournée des départements ou soit par une ACD syndicale.

6. PROFESSION ENSEIGNANTE

Dans le cadre du dossier de la valorisation de la profession enseignante, le regroupement cégep a voté la poursuite des actions auprès des directions de collège. Le comité de négociation et de mobilisation de la FNEEQ-CSN a préparé un outil qui vise à interpeller la Fédération des cégeps concernant sa position à l'effet que notre tâche n'a qu'évolué sans s'alourdir. Les enseignantes et les enseignants sont invités à signer la pétition « Ras le bol » où différents aspects de la tâche d'enseignement qui la rendent trop lourde sont énumérés :

- Le trop grand nombre de cours à préparer;
- Le trop grand nombre d'étudiants à encadrer;
- Le trop grand nombre de copies à corriger;
- Une surcharge pour préparer un ou des cours à la suite des changements technologiques ou au programme;
- Une surcharge pour préparer les stages;
- Le manque de temps pour nous perfectionner et mettre à jour nos connaissances;
- Une surcharge pour intégrer les TIC dans nos cours;
- Une surcharge pour adapter nos cours et encadrer les étudiants ayant des besoins particuliers.

En terminant, Ianick Gentes demande la collaboration des déléguées et des délégués syndicaux afin de la faire circuler auprès de leurs collègues d'ici le 29 avril. L'exécutif déposera les pétitions au Collège.

7. GRILLE HORAIRE

Éric Désilets fait le point sur la consultation concernant la grille horaire. Tel que mentionné dans le *Point d'ordre*, le Syndicat a eu une entente avec le Collège afin que ce dernier procède à une consultation par Omnivox à compter du 20 avril. Comme il l'explique, deux questions seront posées :

1. Êtes-vous favorable à une modification de la plage horaire qui aurait pour effet de fusionner les 2 périodes libres de 50 minutes (dans le modèle actuel, il s'agit du mardi de 10 h 40 à 11 h 35 et du jeudi de 12 h 10 à 13 h 05) en 1 période libre de 100 minutes?
2. Êtes-vous favorable à une modification de la plage horaire pour que la période commune de dîner soit de 11 h 35 à 12 h 25 et qu'en conséquence la dernière période de cours se termine à 18 h?

Pourquoi vouloir regrouper les deux périodes libres en une seule? La principale raison est de faciliter les tâches collectives qu'implique notre profession. Toutes les activités pédagogiques des petits et grands départements ou des programmes, ainsi que les réunions syndicales et étudiantes, bénéficieraient d'un moment plus long et adéquat pour les échanges, les débats et les prises de décision.

Au sujet de la deuxième question, ce sont des enseignants qui ont demandé de consulter l'ensemble du milieu afin de créer une période de dîner commune d'au moins 50 minutes à chaque jour plutôt que 35 minutes actuellement les lundis, mercredis et vendredis. Suite aux explications fournies, les membres sont invités à intervenir.

8. COMITÉS DU COLLÈGE

Yves St-Pierre et Louis Normand ont rencontré MM. Christian Muckle, directeur général, et Réjean René, directeur des études, afin de leur rappeler l'article 2-2.08 de la convention collective qui stipule que « *lorsque le Collège forme un comité qui comprend des enseignantes et des enseignants, seul le Syndicat est habilité à les nommer à moins de dispositions contraires prévues à la convention collective* ». Compte tenu de la prolifération d'appels à toutes et à tous pour siéger sur des comités (journée pédagogique, politique envoi à tous, etc.), le Syndicat a demandé au Collège de respecter la convention. Le Collège a promis de remédier à la situation et de se conformer audit article de la convention collective.

9. INFORMATIONS

§ 40^{ième} anniversaire du Syndicat

Élise Jacob transmet quelques informations au sujet du Congrès local du 9 juin prochain. L'exécutif va profiter de l'occasion pour souligner les 40 ans d'existence du Syndicat des professeurs-e-s lors d'une célébration particulière à la Marina de l'Île St-Quentin. Des invités ainsi que les retraitées et les retraités seront conviés à venir célébrer. Une contribution de 10\$ sera demandée afin d'assumer les dépenses extraordinaires encourues par cet événement.

§ Congrès FNEEQ-CSN

Louis Normand prend la parole pour lancer une invitation aux déléguées et aux délégués syndicaux. Le Congrès FNEEQ-CSN se tiendra du 26 mai au 29 prochain au Mont St-Anne. Étant donné que la délégation du syndicat n'est pas complète, l'exécutif offre la possibilité aux membres du conseil syndical d'y participer. Les personnes intéressées doivent communiquer avec l'exécutif d'ici le 20 avril. Comme l'explique Yves St-Pierre, le Congrès de la FNEEQ détermine les grandes orientations de la fédération pour les prochaines années.

§ Café

Comme le souligne Éric Désilets, le Syndicat offre le café à ses membres à prix modique. Une contribution volontaire de 50¢ est suggérée afin de couvrir les coûts. Un choix de trois cafés équitables et biologiques est disponible. Des journaux sont également à la disposition des gens.

10. QUESTIONS DIVERSES

Nil

11. CLÔTURE DE LA SÉANCE

La levée de la réunion est proposée par Jean-Patrice Lamothe et appuyé par Lucie Forget.

Lise Verville a agi comme secrétaire.

ANNEXE A

ÉTAIENT PRÉSENTES ET PRÉSENTS :

Biologie	Marie Colbert
Langues	Martine Saint-Pierre
Littérature et communication	Laurence Viry
Mathématique	David Tremblay
Philosophie	Jonathan Roy
Physique	Claude Champagne
Psychologie	Sonia Tessier
Techniques de diététique	Suzanne Mercier
Techniques de la documentation	Nicole Malo
Techniques d'hygiène dentaire	France Lavoie
Technologie de la mécanique du bâtiment	Martine Thibault
Technologie de l'architecture	Étienne Cossette
Technologie du génie métallurgique	Lucie Forget
Technologies des pâtes et papiers	Jean-Patrice Lamothe
Exécutif	Élise Jacob
Exécutif	Ianick Gentes
Exécutif	Éric Désilets
Exécutif	Yves St-Pierre
Exécutif	Louis Normand